

Pétition: 7.821 citoyens: "Pas de 4e opérateur de téléphonie mobile!"

From: "Steven Boone" <steven@petition-electrosmog.be>
 To: eliane.tillieux@gov.wallonie.be
 Cc: "Jean Delcoigne" <jean.delcoigne@skynet.be>, "Eric Jenaer" <eric.jenaer@skynet.be>, "Gérald Hanotiaux" <retouraufilaire@gmail.com>, "Jean-Luc Guilmot" <001.focus@gmail.com>, "Xavier Samson" <xsamson@gmail.com>, "Theo Bruyere" <theo.bruyere@teledisnet.be>, "Jan Allein" <jan@beperkdestraling.org>, "Luc Leenders" <luc@stralingsarmvlaanderen.org>, "Patrick Vanden Berghe" <vanden-berghe.patrick@orange.fr>, "Henk Wever" <info@stopumts.nl>, steven@petition-electrosmog.be
 Date: Wed, 25 May 2011 23:22

Madame la Ministre Tillieux,

En tant que Ministre wallonne de la Santé, vous avez marqué avec le gouvernement votre accord pour autoriser la mise en vente d'une licence pour un **quatrième opérateur de téléphonie mobile 3G**. Plus précisément un permis accordant les droits d'utilisation dans la bande de fréquence des 2,1 Ghz.

L'Institut Belge des Postes et des Télécommunication (IBPT) a fait savoir fin avril qu'il avait reçu une candidature pour le permis (1).

Etant donné qu'un quatrième opérateur a pour conséquence la mise en place d'un grand nombre de pylônes et d'antennes de téléphonie mobile supplémentaires, ceci est en totale contradiction avec le principe de précaution. Cette lettre vous explique en détails pourquoi.

1. PÉTITION: 7.821 CITOYENS: "PAS DE 4E OPÉRATEUR DE TÉLÉPHONIE MOBILE!"

La pétition contre un quatrième opérateur de télécommunication est une initiative commune des organisations wallonnes Teslabel absl et CLAG asbl, des organisations flamands Beperk de Straling et StralingsArmVlaanderen, et de l'organisation bruxelloise Dé-Mobilisation.

A ce jour, en l'espace de quelques semaines, **plus de 7.000 citoyens de Belgique** ont signifié leur protestation contre l'arrivée d'un quatrième opérateur de téléphonie mobile dans notre pays (sauf si elle ne s'accompagne d'aucune nouvelle antenne).

Vous trouverez ci-joint le texte de la pétition "Texte_pétition.pdf".

Le détail des signataires "Signatures_pétition.pdf" (200 des 445 pages) est également annexé:

- 4.255 des signatures sont **sur support papier**,
- 3.566 des signatures (dont plus de 3.000 ces 10 derniers jours) sont des **signatures électroniques** via le site web www.pétition-electrosmog.be

Des bénévoles de nos organisations ont présenté la pétition et la problématique de l'électrosmog (la pollution électromagnétique) à des gens de tous horizons (étudiants, ouvriers, employés, gestionnaires, scientifiques, retraités,...). De ces milliers d'entrevues, il apparait clairement que les belges sont **préoccupés** par les effets sanitaires de l'exposition actuelle et voient la nécessité de mesures drastiques pour diminuer l'exposition aux rayonnements de tout citoyen.

Cela est également confirmé par les études menées par l'UE (Eurobaromètre) auprès des citoyens de l'UE sur les risques des rayonnements électromagnétiques (2). Et de par les nombreuses initiatives locales de citoyens protestant contre l'installation de pylônes de téléphonie mobile supplémentaires, **il est clair que les gens ne veulent en aucun cas accroître le nombre de pylônes et d'antennes de téléphonie mobile.**

2. LA PÉTITION EST AUSSI UN APPEL DE MÉDECINS ET DE PROFESSEURS BELGES

La pétition contre un quatrième opérateur de téléphonie mobile est **soutenue par deux éminents professeurs**, Pr. Van Gool et Pr. Moshchalkov. Tous deux sont considérés comme des experts en rayonnements électromagnétiques et leur impact sur la santé. Ils ont également longuement débattu lors d'une audience au Parlement flamand sur les effets des rayonnements électromagnétiques sur notre santé (3).

- **Professeur Dr. Stefaan Van Gool** (chef de clinique du Département d'Hémo-oncologie des enfants de la Clinique Universitaire de Leuven et professeur extraordinaire à la Katholieke Universiteit Leuven) (4):

"Il existe des preuves irréfutables de conséquences dangereuses du rayonnement électromagnétique. Il appartiendrait à vrai dire aux opérateurs et à l'industrie de prouver que ces conséquences ne sont pas nuisibles"

- **Professeur Victor Moshchalkov** (Département de Physique et d'Astronomie de la Katholieke Universiteit Leuven; président de ESF Research Networking Programme "Nanoscience and Engineering in Superconductivity (NES)") (5):

"L'exposition permanente à un rayonnement électromagnétique vient frapper notre corps à l'instar d'un marteau pneumatique. Il n'existe aujourd'hui plus de discussion à propos des effets nuisibles au niveau moléculaire et cellulaire. Le récent Rapport BioInitiative de 2007 en dit long."

La pétition est également **soutenue par 22 médecins belges**: des neurologues, des cancérologues, des gynécologues, des généralistes,... Le détail des médecins concernés se trouve dans le fichier "Texte_pétition.pdf" (sous le texte de la pétition, pages 6-7).

3. CONCLUSIONS DU MONDE SCIENTIFIQUE: IL Y A DANGER, SPÉCIALEMENT POUR LES FEMMES ENCEINTES, ENFANTS, ADOLESCENTS ET DES PERSONNES ÂGÉES ET MALADES (6)

Depuis des années, on accumule les preuves scientifiques de conséquences toxiques des rayonnements électromagnétiques pulsés de haute fréquence. Ces effets toxiques sont entre autres **l'endommagement de l'ADN**, du système immunitaire, de la production hormonale, des troubles de l'activité cérébrale, **la diminution de la barrière sang-cerveau**, des risques de **cancer** accrus, etc. Les rayonnements électromagnétiques sont de plus associés à des pathologies telles que maux de tête, **insomnies**, acouphènes, vertiges, baisse de la concentration, problèmes de mémoire et arythmie (7).

Le Prof. Dr. Adlkofer conclut en 2007 sur base de l'étude Reflex européenne et de l'étude Interphone (8): "Des ruptures d'A.D.N. apparaissent à 1/40 de la norme de rayonnement recommandée. Ceci démontre que l'UMTS est dix fois plus nuisible que la 2G et entraîne donc un risque accru de cancer (...) **Le doute n'est pas permis: l'UMTS (ou la 3G) présente beaucoup plus de dangers que la 2G.**"

Il y a de plus en plus d'alertes en provenance du monde scientifique et médical, comme en témoignent les nombreux Appels (9). Comme **l'Appel de Fribourg (6) signé par plus de 1.000 médecins allemands**: "Nous voyons un nombre croissant de maladies chroniques, aussi comme conséquence d'une politique irresponsable de valeurs limites,"

4. LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION

En ce qui concerne les effets sur la santé et les conséquences du rayonnement électromagnétique, la prévention et en tout cas le principe de précaution (y compris le principe ALARA et le principe de l'évitement prudent) devraient être appliqués.

Si vous deviez accorder un permis pour un quatrième opérateur, vous augmenteriez (alors qu'il faudrait diminuer) la dose de rayonnement de 11 millions de Belges et vous iriez donc directement à l'encontre de:

- La Commission européenne
- Le Conseil européen
- Le Parlement européen
- L'Agence européenne de l'Environnement
- Le Conseil Supérieur de la Santé belge
- Le Ministère de la Santé belge
- Vos interpellations sur un 4e opérateur mobile

4.1. La Commission européenne

La Commission européenne sur le principe de précaution ("Wingspread Conference on the Precautionary Principle" 02/02/2000) (10):

*The **precautionary principle** applies where scientific evidence is insufficient, inconclusive or uncertain and preliminary scientific evaluation indicates that there are reasonable grounds for concern that the potentially dangerous effects on the environment, human, animal or plant health may be inconsistent with the high level of protection chosen by the EU.*

4.2. Le Conseil de l'Europe

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans son rapport (Doc. 12608) publié récemment, sur **le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement** (06/05/2011) (2):

*Il faut appliquer le **principe de précaution***

(...)

*Concernant les normes ou les seuils relatifs aux émissions des champs électromagnétiques de tout type et de toute fréquence, l'Assemblée préconise l'application du principe «**ALARA**» (**as low as reasonably achievable**), c'est-à-dire du niveau le plus faible raisonnablement possible, prenant en compte non seulement les effets dit thermiques, mais aussi les effets athermiques ou biologiques des émissions ou rayonnements de champs électromagnétiques. De plus, le principe de précaution devrait s'appliquer lorsque l'évaluation scientifique ne permet pas de déterminer le risque avec suffisamment de certitude. D'autant que, compte tenu de l'exposition croissante des populations – notamment des groupes les plus vulnérables comme les jeunes et les enfants –, le coût économique et humain de l'inaction pourrait être très élevé si les avertissements précoces sont négligés.*

(...)

Attendre d'avoir des preuves scientifiques et cliniques solides avant d'intervenir pour prévenir des risques bien connus peut entraîner des coûts sanitaires et économiques très élevés, comme dans les cas de l'amiante, de l'essence au plomb et du tabac.

(...)

de prendre toutes les mesures raisonnables pour réduire l'exposition aux champs électromagnétiques, notamment aux radiofréquences émises par les téléphones portables, et tout particulièrement l'exposition des enfants et des jeunes, pour qui les risques de tumeurs de la tête semblent les plus élevés;

4.3. Le Parlement européen

Le **principe de précaution** est appliqué dans:

- La résolution du Parlement européen du 2 avril 2009 sur les préoccupations quant aux effets pour la santé des champs électromagnétiques (11)

- La déclaration écrite du 21 avril 2009 sur les risques de l'exposition aux champs électromagnétiques résultant de l'utilisation des technologies sans fil(12)

4.4. L'Agence Européenne de l'Environnement

L'Agence Européenne de l'Environnement (AEE/EEA), le principal organe consultatif de l'UE en matière d'environnement conclut (13):

The European Parliament responded to this debate with its resolution earlier this year which, among other things, called for lowering exposure to electromagnetic fields and for new exposure limits that would better protect the public. We fully share these recommendations.

The EEA sees the precautionary principle as central to public policymaking where there is scientific uncertainty and high stakes - precisely the situation that characterises EMF at this point in its history.

For example, taking effective precautionary action to avoid the plausible hazards of smoking in the late 1950s or the early 1960s would have saved much harm, health treatment costs, and productivity losses from smoking. Waiting to prevent the known risks of smoking in the 1990s, which most countries did, led to these health and economic costs. Both the precautionary and preventative principles, along with the polluter pays principle and the reduction of hazards at source, are part of the EU Treaty: all are applicable to health, consumer, and environmental issues.

4.5. Le Conseil Supérieur de la Santé belge

Avis du Conseil Supérieur de la Santé belge concernant le projet d'arrête royal fixant la norme pour les antennes émettant des ondes électromagnétiques entre 10 MHz et 10 GHz (14):

Cette proposition est basée sur les argumentations suivantes: (...) L'application du principe ALARA (As Low As Reasonably Achievable) dans le cadre du principe de précaution.

4.6. Le Ministère de la Santé belge

La brochure "Les champs électromagnétiques et la santé" (15):

Dans le cas d'incertitude scientifique, on prend des mesures de précaution. Il existe plusieurs façons d'agir avec précaution: le principe ALARA, le principe d' "évitement prudent" ou l'application des directives de la Commission européenne

4.7. Vos interpellations sur un 4e opérateur mobile

la Députée Eliane Tillieux a demandé au Gouvernement wallon - compte tenu du principe de précaution - de réclamer du Gouvernement Fédéral le report de l'attribution d'une 4e licence de mobilophonie GSM. (16)

5. L'ÉNERGIE

Les réseaux GSM consomment énormément d'énergie. Or étant donné l'actuelle problématique du réchauffement climatique et du besoin d'économiser l'énergie, il est irresponsable de laisser un opérateur installer un tout nouveau réseau d'antennes, alors **qu'on peut très bien utiliser les réseaux actuels pour d'autres opérateurs** (17).

Nous vous prions de bien vouloir nous fournir dans les 2 jours (au plus tard le 28 mai) une confirmation de réception de cet e-mail, à l'adresse e-mail steven@petition-electrosmog.be

Nous tenons à discuter personnellement avec vous de cette question, très importante pour près de 4 millions de Wallons.

Si toutefois vous persistez au-delà du 2 juin 2011 à autoriser un quatrième opérateur 3G avec antennes et pylônes supplémentaires, nous déposerons une plainte collective dans le courant du mois de juin au **Conseil d'Etat**.

Sincèrement,

Les initiateurs de la pétition:

- **Steven Boone**

- L'association flamande **Beperk de Straling** - www.beperkdestraling.org
- L'association flamande **StralingsArmVlaanderen** - www.stralingsarmvlaanderen.org
- L'association wallonne **Teslabel Coordination a.s.b.l.** - www.teslabel.be
- L'association wallonne **CLAG a.s.b.l.** - CLAG.be
- L'association bruxelloise **Collectif Dé-Mobilisation**
- La rédaction du site d'information de **StopUMTS** Bénélux - www.stopumts.be
- **Patrick Vanden Berghe**

Plus d'infos:

-Steven Boone (coordinateur de la pétition)

E-mail: steven@petition-electrosmog.be
Tél.: (+32) (0)9.377.40.41

- Jean-Luc Guilmot (président de l'asbl Teslabel Coordination)
E-mail: 001.focus@gmail.com
Tél.: (+32) (0)10.680.260

Sources:

- (1) <http://www.auction2011.be/fr/candidatures-3g>
- (2) http://www.teslabel.be/PDF/Rapport_HUSS_06-05-11.pdf
- (3) Pr. Moshchalkov (pag. 15-20) et Pr. Van Gool (pag. 20-25):
<http://docs.vlaamsparlement.be/docs/stukken/2007-2008/g1724-1.pdf>
- (4) <http://www.hln.be/hln/nl/961/Wetenschap/article/detail/146205/2008/1/24/Norm-elektromagnetische-straling-moet-1-000-keer-strenger.dhtml>
- (5) http://www.groen-plus.be/nationaal/colloquium_straling/ArgusStraling.pdf
- (6) http://home.scarlet.be/~tsj06951/appel_Fribourg.pdf
- (7)
www.emfacts.com/electricwords
<http://www.stopumts.nl/pdf/BioInitiative.pdf>
http://www.next-up.org/pdf/Dr_Jean_Pilette_ANTENNES_DE_TELEPHONIE_MOBILE_TECHNOLOGIES_SANS_FIL_ET_SANTE_version112008.pdf
- (8) http://www.mobilfakta.com/Presse_Adikofer_engl_short.pdf
- (9) <http://www.petition-electrosmog.be/article.php?l=nl&id=25>
- (10) http://en.wikipedia.org/wiki/Wingspread_Conference_on_the_Precautionary_Principle
- (11)
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2009-0216+0+DOC+XML+V0//FR>
- (12)
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+WDECL+P6-DCL-2009-0047+0+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>
- (13)
http://www.avaate.org/article.php3?id_article=1843
- (14)
http://www.health.belgium.be/internet2Prd/groups/public/@public/@shc/documents/ie2divers/4496409_fr.pdf
- (15)
http://www.health.belgium.be/internet2Prd/groups/public/@public/@mixednews/documents/ie2divers/14236500_fr.pdf
- (16)
<http://www.eliane-tillieux.be/wp-content/uploads/jp141.pdf>
<http://www.ps-pw.be/Members/pfranceschetto@ps-pw.be/eliane-tillieux-interpelle-le-ministre-antoine-quel-dispositif-sera-prepare-pour-la-region-wallonne-en-matiere-d-antennes-gsm/>
- (17) www.beperkdestraling.org/index.php?option=com_content&view=article&id=68&Itemid=74

Attachments

- [Texte_petition.pdf\(653k\)](#)
- [Signatures_petition.pdf\(4.2M\)](#)